

PROCÈS-VERBAL du conseil municipal du 19 octobre 2023

**Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est tenu à 20h00
sous la présidence de Michel BECKERT, Maire**

* * * * *

Date de convocation : 13 octobre 2023

Étaient présents : Michel BECKERT, Roland DEBERLE, Christine PEYROUX, Pierre-Jean GALLET,
Annie CAMPREDON, Aloïs BUMB, Laurette DEBERLE

Absent : Benoît BRIAND (pouvoir à Pierre-Jean GALLET)

Secrétaire de séance : Aloïs BUMB

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal de la séance du 10/08/2023
- Demande de subvention à la région Auvergne Rhône-Alpes pour le projet parkings rue des tilleuls
- Demande de subvention LEADER pour l'aménagement du bourg tranche 3
- Remplacement du correspondant défense
- Signature de la convention bibliothèque
- Location du gîte n° 3 de Montferrand
- Pose de lampadaire impasse du terrier
- Décisions modificatives sur le budget principal et budget assainissement
- Subvention aux associations : St Cirgues Lavoûte-Chilhac football club et GSCF (pompiers humanitaires)
- Demande d'achat d'une partie d'une parcelle communale
- RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal)
- Questions diverses :
 - information du Maire au conseil municipal : virements internes dans le cadre de la fongibilité des crédits
 - transfert des compétences eau et assainissement à la communauté de communes des rives du Haut-Allier
 - nettoyage de la cave de l'ancienne école et du garage attenant à l'église

1- Approbation du procès-verbal de la séance du 10/08/2023

Approuvée à l'unanimité

2- Demande de subvention à la région Auvergne Rhône-Alpes pour le projet parkings rue des tilleuls

La rue des tilleuls fait partie du projet d'aménagement du bourg tranche 3 prévus en 2024. Les travaux à réaliser sur cette rue coûteraient 96 853 € et permettraient de créer 9 places de parking. Le maire demande l'autorisation de pouvoir déposer une demande de subvention auprès de la région pour financer le projet.

Délibération votée à l'unanimité

3- Demande de subvention LEADER pour l'aménagement du bourg tranche 3

Sur l'ensemble des travaux de l'aménagement du bourg tranche 3, les parties concernant l'imperméabilisation et la végétalisation des rues peuvent être éligibles à des subventions du programme LEADER. Le maire demande l'autorisation de pouvoir déposer une demande.

Délibération votée à l'unanimité

4- Remplacement du "correspondant défense"

Suite à la démission de la conseillère municipale Pauline GROSPEAUD, il faut nommer une nouvelle personne représentante. Mme Laurette DEBERLE se propose.

Délibération votée à l'unanimité

5- Signature de la convention bibliothèque

Le département propose un contrat d'objectif et de moyens pour fournir un cadre d'action aux bibliothèques et points de lecture du territoire. Cela engage sur la durée et permet aux communes d'offrir aux habitants une offre de service d'animations, de renouvellement de banque de lecture, et permet un accès à des services numériques, etc. Cela permet également l'accompagnement de l'activité des bénévoles gérant la bibliothèque. Le maire demande l'autorisation de signer cette convention.

Délibération votée à l'unanimité

6- Location du gîte n°3 de Montferrand

M. Jocelyn CRESPIY demande, pour son usage, le renouvellement de la location du gîte n°3 de Montferrand pour une période de 6 mois à compter du 01/11/23, en attendant de trouver un autre logement. Le conseil municipal fait une proposition de location à 380 €/ mois charges comprises.

Délibération votée à l'unanimité

7- Pose de lampadaire impasse du terrier

Nous avons reçu une demande de la part des habitants de l'impasse du terrier pour l'installation de deux lampadaires. Le conseil municipal s'accorde à faire poser un lampadaire au croisement entre l'impasse du terrier et la route de Lavoûte. Une demande de subvention va être faite auprès du SDE pour aider en partie au financement de son installation.

Délibération votée à la majorité (3 contre : Pierre-Jean GALLET, Benoît BRIAND, Aloïs BUMB)

8- Décisions modificatives sur le budget principal et budget assainissement

Une décision modificative du budget est nécessaire pour permettre le paiement des travaux qui ont été réalisés sur le mur rue de la Ribeyre début juillet.

Délibération votée à l'unanimité

Une décision modificative sera nécessaire sur le budget assainissement mais sera mis au vote au prochain conseil municipal.

Délibération ajournée

9- Subventions aux associations

Le club de football Saint-Cirgues Lavoûte -Chilhac nous fait une demande de subvention. Le conseil municipal propose 150 €

Délibération votée à l'unanimité

Les pompiers humanitaires du GSCF (Groupe de Secours Catastrophe Français) fait une demande de subvention suite au séisme qui a secoué le Maroc. Le conseil propose 100 €

Délibération votée à l'unanimité

10- Demande d'achat d'une partie d'une parcelle communale

Mme Mylène DEBERLE fait la demande d'acheter une partie de la parcelle cadastrale n° 461 (une bande du préau situé dans la cour de l'ancienne école). Cela permettrait d'élargir le chemin entre son habitation et la cours, afin d'y passer en voiture. Le prix d'achat proposé est de 10 €/m², et les frais annexes (géomètre...) seraient à la charge de l'acheteur. Sous réserve d'une validation de l'ABF pour la démolition du préau, le maire demande l'autorisation de proposer ces conditions d'achat à Mme Mylène DEBERLE.

M. Roland DEBERLE et Mme Laurette DEBERLE ne prennent pas part au vote

Délibération votée à l'unanimité

11- RPI (Regroupement pédagogique intercommunal)

À la demande du RPI, la règle de répartition des charges imputées est modifiée comme suit : une partie fixe de 30 % du montant de la dépense sera à la charge de chaque commune adhérente ; le solde de 70 % sera réparti au prorata du nombre d'enfants de chaque commune, inscrits à l'école.

Délibération votée à l'unanimité

12- Questions diverses

Nettoyage de la cave de l'ancienne école et du garage attenant à l'église

Nous souhaitons organiser un chantier participatif afin de nettoyer les espaces de la cave de l'ancienne école et du garage attenant à l'église. Cela nous permettrait par la même d'identifier et revaloriser les zones et objets qui pourraient avoir une certaine valeur patrimoniale à Chilhac.

Transfert des compétences eau et assainissement à la communauté de communes des rives du Haut-Allier

Ce transfert de compétence est obligatoire et prendra effet à partir du 01/01/2026.

Virements internes dans le cadre de la fongibilité des crédits

Un virement interne de crédit de 100 € a été réalisé sur la ligne des travaux de voirie.

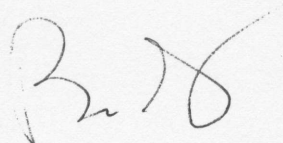
Un virement interne de crédit de 480 € a été réalisé pour la mise à jour de l'étude globale de l'aménagement du bourg.

Un virement interne de crédit de 6 000€ a été réalisé pour les paiements à réaliser en relation avec le fond façade au titre de 2023.

Impasse des Vignerons

Le conseil municipal a été amené à échanger au sujet du statut de l'impasse des vigneron. À la consultation des documents d'urbanisme, cette impasse est amenée à desservir au moins deux habitations. Elle est close par un portail et son revêtement n'a jamais été refait. Une clarification des bornages réalisés antérieurement et de leur validation juridique semble nécessaire car non enregistrés au cadastre. Le conseil municipal soucieux de la gestion de l'espace public rappelle que cet espace doit rester libre d'accès.

Signature secrétaire de séance



Signature Maire

